

L'intéressement et la CCV de 2024

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Pour les agents de droit privé

CDI, CDD, Contrat d'apprentissage (3 mois d'ancienneté et un jour de présence en 2024 au minimum)

- **L'intéressement** est issu de la performance collective

- Pourcentage masse salariale : 1%
- **Le montant de l'intéressement pour la Normandie est de 481,39 €**
- Soumis CSG / CRDS / impôt sur le revenu

Pour les agents de droit public

CDI (un jour de présence en 2024 au minimum)

- **Le complément de prime variable collectif (CCV)** est issu des efforts collectifs pour atteindre les objectifs annuels

- Pourcentage masse salariale : 3%
- **Le montant de la CCV pour la Normandie est de 1 351,95€**
- Soumis aux cotisations sociales
- Soumis CSG / CRDS / impôt sur le revenu

Rappel des 5 indicateurs

- La satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2) ;
- La satisfaction des demandeurs d'emploi sur l'information de leurs droits à l'indemnisation (IND2) ;
- La satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de France Travail (ENT2) ;
- La sensibilisation des agents à la RSE ;
- Le taux de présence en formation sur les modalités présentiel, multimodalités et classes à distance.



Le versement est prévu sur la paie du mois de mars !



Vous voulez en savoir plus ou nous expliquer votre situation,

REJOIGNEZ-NOUS !

